



Ancienne école de Vauderens

Aménagement d'une crèche – transformations intérieures

Descriptif du projet et des travaux prévus :

Préambule

La commune d'Ursy est propriétaire du bâtiment sis à la route de Blessens 21 à 1675 Vauderens.

Ce bâtiment d'école de village a été transformé et rénové en 1986. Jusqu'à la fusion de la commune de Vauderens avec celle d'Ursy en 2001, y était aussi logé l'administration communale. Il a servi comme école primaire jusqu'à la mise en service de la nouvelle école à Ursy en 2018.

Au rez-de-chaussé se trouvent actuellement 2 salles de classes. Au premier étage se trouve un logement de fonction de 3 pièces ainsi que les anciens bureaux communaux. Aux combles se trouve un studio avec WC-douche et cuisine ainsi qu'une grande salle, autrefois utilisé comme salle de travaux manuels.

Le chauffage mazout e été remplacé par une PAC géothermie en 2023. La distribution de chaleur se fait par un chauffage de sol.

Descriptif sommaire du projet

Le projet prévoit les travaux de transformation et d'agencement nécessaires pour pouvoir exploiter le bâtiment comme crèche accueillant des enfants de 0 à 4 ans.

Rez-de-chaussée

L'accès au rez-de-chaussée, qui est surélevé d'environ 60cm, sera complété par une rampe permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite, avec une nouvelle entrée latérale.

Ce niveau accueillera 2 groupes d'enfants 0-2 ans ; chaque groupe disposera d'une ou 2 salles de siestes et un petit agencement de cuisine. Les locaux sanitaires seront regroupés au fond du couloir et partagés entre les 2 groupes.

Premier étage

Ce niveau accueillera 2 groupes d'enfants de 2 à 4 ans. Chaque groupe disposera d'une grande salle pouvant être partagée en deux avec une paroi coulissante. Chaque partie disposera d'un groupe de sanitaires adaptés et d'un agencement de cuisine.

Au centre, au fond du couloir, un local sera aménagé pour accueillir la livraison des repas pré confectionnés.

Combles

A ce niveau, du côté Est, seront aménagés les locaux pour le personnel. Le côté Ouest sera disponible comme bureau pour la direction et salle de conférence – colloques.

Aménagements extérieurs

Création de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'ouest du hall d'entrée existant.

Aménagement d'une clôture sur la moitié du préau existant, pour sécuriser une aire de jeux pour la crèche. L'autre moitié du préau, autour de l'arbre existant, sera disponible et accessible au public comme place de jeux pour le village.

Construction d'une cabane de rangement pour les poussettes.

Aménagement d'une place de jeux pour les tout petits à l'est du hall d'entrée existant.

Le jardin existant, clôturé, sera disponible pour la crèche. La cabane existante devra être rénové ou remplacé.

Aménagement de places de parc de dépose minute pour les parents et de places de parc pour le personnel. L'arrêt des bus scolaires pour le ramassage des enfants allant à l'école primaire est maintenu. Un marquage au sol le délimitera. Mise à ban de la place, à l'exception de la dépose minute pour la crèche et du parage pour les employés de la crèche.

Planning général

Demande de permis de construire :	en cours
Appel d'offre aux entreprises	janvier 2024
Début des travaux	dès réception du permis ; avril 2024
Fin des travaux	fin juillet 2024

Travaux prévus

Construction – maçonnerie

Les galandages et séparations de l'appartement et des bureaux au premier étage seront démontés. Quelques ouvertures dans des murs porteurs devront être créés.

Les nouvelles parois de séparation seront de type léger, soit paroi en ALBA ou de type Knauf.

Installations techniques

Il est prévu de remplacer les conduites sanitaires et de créer des nouvelles colonnes selon les besoins du projet. Tous les appareils sanitaires seront remplacés, selon les plans du projet.

L'extraction de l'air vicié depuis les nouveaux locaux sanitaires est à créer avec les nouvelles colonnes sanitaires.

La production de chauffage a été remplacé par une PAC géothermie en 2023. La distribution de chauffage par le sol est maintenue. Quelques adaptations, notamment au premier étage seront nécessaires.

Les installations électriques seront rénovées et complétées selon le projet.

Enveloppe – façade

Création d'une nouvelle entrée latérale depuis la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.

Les fenêtres ne correspondant pas aux prescriptions de la SUVA (hauteur de contre-cœur) seront sécurisés.

Aucune autre intervention au niveau de la façade est prévue.

Particularités

L'accès au préau et à la place de jeux devra être garanti. La zone de chantier sera délimitée et sécurisée.

L'accès aux bus scolaire et aux enfants le prenant doit être garanti et sécurisé en tout temps.

Un soin particulier sera apporté à la propreté du chantier et à la minimisation des nuisances.

Questions et informations complémentaires :

Les plans du projet, descriptifs d'offre, conditions générales ainsi que le rapport de diagnostic amiante (pas de polluants présents) peuvent être consultés et téléchargés ici :

www.aec-architectes.ch/documents-fr7377.html

Les éventuelles questions seront transmises par mail à :

info@aec-architectes.ch

Nous tâcherons de répondre de la manière la plus précise et complète possible dans les meilleurs délais.